Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes: transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016-2020)

2017/2012(INI) - 22/09/2015 - Document de base non législatif

OBJECTIF: adopter un nouveau cadre pour l’égalité entre les hommes et les femmes et l’émancipation des femmes dans le contexte des relations extérieures de l’UE (2016-2020).

CONTEXTE: l'égalité entre les hommes et les femmes est au cœur des valeurs de l'Union européenne (UE) et inscrite dans son cadre juridique et politique. L'UE est à l'avant-garde de la protection et de la réalisation des droits des jeunes filles et des femmes et les encourage vigoureusement dans ses relations extérieures.

L’année 2015 est une année charnière pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes filles et des femmes. Néanmoins, le degré de réalisation des objectifs a été inégal entre les régions et les pays. Partout dans le monde, les jeunes filles et les femmes continuent d'être systématiquement laissées pour compte et discriminées.

Le présent document de travail des services de la Commission s'appuie sur les leçons tirées du précédent plan d’action sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre du développement 2010-2015. Il préconise **une approche renouvelée** davantage axée sur les résultats, favorisant une coordination, une mise en œuvre et un suivi plus efficaces des activités de l'UE dans ce domaine.

CONTENU: selon le document, les progrès devraient être accélérés dans les domaines suivants:

Transformer la vie des jeunes filles et des femmes: l'UE s'est engagée à briser le cercle vicieux de la discrimination fondée sur le sexe. Les services de la Commission et le SEAE renforceront leurs efforts pour placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes filles et des femmes au cœur des actions extérieures de l'UE. Il s’agit notamment:

- d’assurer l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes;
- d’accroître le nombre de filles et de femmes bénéficiant d’une éducation de qualité à tous les niveaux ainsi que d’une formation adéquate;
- d’accroître la participation des femmes à l'élaboration des politiques, à la gouvernance et aux processus électoraux, ainsi qu'aux processus de décision sur les questions climatiques et environnementales.

Contribuer de manière mesurable à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de violence:

- éliminer toutes les formes de violence à l'égard des jeunes filles et des femmes ainsi que la violence sexiste;
- éradiquer la traite des filles et des femmes;
- mettre fin à la violence sexuelle et à la violence sexiste dans les situations de conflit et d'après-conflit et dans les crises humanitaires;
- accroître l'accès des filles et des femmes de tous âges à des services de santé de qualité et abordables;

- donner aux femmes les moyens d’avoir la maîtrise de leur vie sexuelle et reproductive;
- éliminer le phénomène de la sélection fondée sur le sexe et l'infanticide féminin;
- mettre fin aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et forcés.

Changement de culture institutionnelle: le facteur le plus important obtenir des résultats plus efficaces dans les domaines considérés consisterait à changer en profondeur la culture institutionnelle. Les engagements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes devraient se traduire en **résultats clairs et tangibles**, et devraient s'accompagner d'une meilleure coordination, cohérence et leadership, tout en veillant à assurer des ressources financières et humaines suffisantes.

Pour ce faire, les services de la Commission et le SEAE ont l'intention de continuer à investir dans les efforts visant à:

- mettre l'accent sur une approche fondée sur les droits pour le développement et sur des domaines de transformation avec des résultats clairs pour les filles et les femmes;
- veiller à ce que les services de la Commission et le SEAE jouent un rôle déterminant en matière d'égalité des sexes;
- mettre en œuvre les priorités en matière d'égalité des sexes en cohérence avec les politiques, notamment en ce qui concerne des questions telles que le commerce et les migrations;
- adopter une approche claire axée sur les résultats établissant des normes élevées pour les mécanismes de présentation de rapports, d'évaluation et de responsabilisation, de façon à favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes. Il s'agira notamment d'investir dans un suivi systématique de haute qualité et de s’assurer que les financements alloués au titre des actions extérieures de l’UE assurent un soutien financier adéquat pour ces mesures.

Responsabilité et mise en œuvre: pour assurer des améliorations réelles et durables, les services de la Commission et le SEAE doivent, entre autres:

- assurer un leadership fort dans le domaine des engagements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les relations extérieures;
- mettre en place un **comité consultatif** sur le genre avec les principaux experts des pays partenaires;
- encourager les incitations à une bonne performance en matière d'égalité des sexes dans les programmes thématiques, bilatéraux et régionaux;
- créer un **service d'assistance** à Bruxelles pour soutenir les délégations de l'UE et les unités opérationnelles dans la mise en œuvre des mesures proposées.